ATTESTATION D'EMPLOYEUR DESTINÉE À Pôle emploi

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à Pôle emploi :

- a'î la s'inscrit comme demandeur d'emploi, en la téléchargeant sur son espace personnel, si, au terme de sa demande d'allocations dématérialisée, il lui est demandé de la transmettre à Pôle emploi (pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi, le salarié effectuera sa demande sur le site internet de Pôle emploi : www.pole-emploi.fr candidat m'inscrire / me réinscrire);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

1. l'employeur
Téléphone :
Statut juridique :
N° SIRET : Code APE/NAF : L
Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :
Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé : Ne rien inscrire dans ce cadre
EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du T.).
Employeur en auto assurance Employeur ayant conclu une convention de gestion Adhésion au régime particulier pour les apprentis
N° de la convention de gestion :
Code d'affectation : N° interne employeur public :
Employeur ayant adhéré à titre révocable Employeur ayant adhéré à titre irrévocable
Date d'adhésion : Statut du salarié : stagiaire titulaire non titulaire
2. le salarié
Mme M
Nom de famille (nom de naissance) :
Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) :
Prénom (s) :
Adresse:
Code postal : Commune :
NIR (n° de Sécurité sociale) : Date de naissance :
Lieu de naissance :
Ressortissant': UE EEE Suisse hors UE et EEE
Niveau de qualification': Statut cadre ou assimilé: oui non

*voir notice

Cochez la ou les cases concernées			
Régime AGIRC-ARRCO	CRPN	Autres (précisez) :	
IRCANTEC	CNBF		
■En cas d'affiliation à un régime s	pécial de sécurité sociale, indique	ez la caisse (maladie ou vieillesse) :	
■ Le salarié relève-t-il du régime loc	cal d'Alsace Moselle ?	oui non	
sier dématérialisé concernant le salarié, déno nvier 1978 modifiée relative à l'informatique,	ommé DUDE. Elles sont communiquées à c , aux fichiers et aux libertés, et aux articles	le des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son rec s 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGI loi. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces dont	classement. Conformément à la l PD), vous disposez vous disposez
4. emploi			
Durée d'emploi salarié du	au	1	
Date de fin initiale du CDD (à pré de rupture du contrat est antérieu	-		
Dernier emploi tenu :	Dernier lieu	u de travail (pays) :	Dépt.
Ancienneté dans l'entreprise :	moins d'1 an	entre 1 an et moins de 2 ans	au moins 2 ans
Préavis : effectué du non effectué	payé du	au au au au	
	non paye du	au	
	(motif):		
Catégorie d'emploi particulier :			
Anna 1 20 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	ployé de maison assistante r	maternelle, garde d'enfant 🔃 salarié en portage sal	arial
travailleur à domicile em			
travailleur à domicile em			
autre (préciser)	non Précisez :	convention de forfait en heures conve	ntion de forfait en jours
autre (préciser) Horaire de travail :] non Précisez :	convention de forfait en heures conve	ntion de forfait en jours annuel
autre (préciser) Horaire de travail :			annuel
autre (préciser) Horaire de travail : - salarié au forfait oui		hebdomadaire mensuel	annuel
autre (préciser) Horaire de travail : - salarié au forfait oui - dans l'entreprise suite à un acco		hebdomadaire mensuel ou ou	annuel

4. emploi
■ Nature du contrat : contrat à durée indéterminée contrat à durée déterminée
■ Contrat de type particulier : apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE
contrat d'engagement éducatif emploi d'avenir autre (précisez) :
Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :
Congé sabbatique du au au au
Congé sans solde et assimilé du au au
Période de disponibilité des trois fonctions publiques du au
Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire)
du au au
■ Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus au moment de la fin
de contrat :
Arrêt maladie du au au
du
du au au
du au
du au au
du du au au du
Congé maternité du au au
Congé paternité du au au
Congé d'adoption du au au
Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du au au
Périodes indemnisées au titre
de l'allocation d'activité partielle ou de l'APLD du au au
an
du au au
du au au
du au au

4. emploi		
	du au	
	du au	
	du au	
utre motif : récisez ce motif, à partir de la liste des motifs réglement.	du du lires d'absence du salarié)	au
Statut particulier : gérant	administrateur/PDG/DG	Mbre/Pdt du Directoire
Mbre du Cons. de surveillance	Pdt d'une association Mbre d	'un GIE Associé/actionnaire
autre (précisez) :		
5. motif de la rupture du	contrat de travail	

1	5. motif de la rupture du contrat de trava	
	licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire	départ à la retraite à l'initiative du salarié
	licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement	rupture conventionnelle
	licenciement pour motif économique	prise d'acte de la rupture de contrat de travail
	licenciement pour fin de chantier ou d'opération	démission
	licenciement pour autre motif,	fin de contrat d'apprentissage
	(précisez) :	résiliation judiciaire du contrat
	autre rupture pour raison économique (Art. L. 1233-3 demier alinéa du C. du T.)	rupture pour force majeure ou fait du prince
	fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel	rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage
	fin de mission d'intérim	rupture anticipée du CDD pour faute grave
	rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail	rupture conventionnelle collective
	fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
	fin de période d'essai à l'initiative du salarié	rupture dans le cadre d'un accord de performance collective
	rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur	licenciement du collaborateur parlementaire (Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)
	rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié	démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique)
	mise à la retraite par l'employeur	rupture conventionnelle (fonction publique)
		autre motif :
		(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice)

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la rupture du contrat de travail)

Période	de paie	Date de paiement	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire mensuel brut soumis à contributions patronnales d'assurance chômage
du	au				d´assurance chômage
1		2	3	4	5

Unédic - DAJ 1240 - 01/22 - <mark>men art work</mark> - Tous droits réservés

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la rupture du contrat de travail)

Période du	de paie	Date de paiement	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire mensuel brut soumis à contributions patronnales d'assurance chômage
	1	2	3	4	5

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

Intitulé de la prime (13e mois, rachat de compte épargne-temps,

prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité)	de paiement	aux contributions d'assurance chômage

Date

Montant soumis

POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI, LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

www.pole-emploi.fr - candidat - m'inscrire / me réinscrire.

	compensatrice de congés payés
Montant	
L'indemn	té est-elle due par une caisse professionnelle ?
Si oui, pre	ścisez laquelle :
et précise	zz le nombre de jours ouvrables :
otal des so	mmes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture :
Montant dont inde	correspondant aux indemnités légales (voir notice) : EUR mnités :
	le de licenciement EUR 1234-9 du C. du T.)
(Art. I Mont	male de rupture conventionnelle 1237-13 du C. du T.) ant correspondant à celui de l'indemnité de licenciement
de f	n de contrat à durée déterminée
de f	n de mission EUR
de d	épart à la retraite EUR
spéc	ziale de licenciement EUR
	cifique de licenciement EUR 2. 1235-15 du C. du T.)
due	aux journalistes EUR
léga	le de clientèle EUR
léga	le due au personnel navigant de l'aviation civile
vers	ée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T.
com	pensatrice de compte épargne temps (CET)
due	en raison d'un sinistre
autr	es indemnités légales EUR
■ Montant	correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) :
■ Montant	correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) :
	saction est-elle en cours ? oui* non
* Si d'autres	sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à Pôle emploi.

	t ou de liquidation judiciaire, une avance de l'AGS :
a-t-elle été perçue ?	oui Pour quelles créances :
	non Motif:
est-t-elle à percevoir ?	oui Pour quelles créances :
	non Motif:
8 authentif	fication par l'employeur
e soussigné(e), (nom) :	
orénom) :	
gissant en qualité de :	
chef d'entreprise	directeur comptable mandataire liquidateur gérant
responsable RH	administrateur judiciaire autre (précisez):
ertifie que les renseign	nements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui
st, je le rappelle, le suiv	vant :
	entionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéa
e refus de l'inspection	du travail.
e reius de l'inspection	
	le:
	le:
	ure Cachet de l'entreprise
À	ure Cachet de l'entreprise